

Communiqué de
presse



Contact presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 80 11
service-de-presse@culture.fr

Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite du maintien par l'Assemblée nationale d'une disposition essentielle de la loi du 10 août 1981 sur le prix du livre

Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, tient à remercier l'Assemblée nationale d'avoir repoussé, dans le cadre de l'examen de la loi de modernisation de l'économie, l'amendement visant à raccourcir le délai à respecter avant de solder des livres prévu par la loi du 10 août 1981 sur le prix du livre.

La Ministre rappelle que la loi du 10 août 1981 a permis, en une génération, le développement en France d'un réseau de diffusion particulièrement dense, dans lequel la librairie indépendante a su conserver toute sa place.

Véritable garant de la diversité de la production et de la diffusion éditoriales, la loi sur le prix du livre, qui connaît de nombreux équivalents en Europe, reste un moyen essentiel pour donner à chaque livre, une chance de rencontrer son public, et d'offrir aux lecteurs un accès à l'ensemble de la création littéraire, qu'il s'agisse des nouveautés ou des livres de fonds.

Paris, le 12 juin 2008